

Mémoires de la Société Royale du Canada
SECTION I

SÉRIE III

DÉCEMBRE 1914

VOL. VIII

*Les premières concessions de terre à Montréal, sous M. de Maisonneuve.
1648-1665.*

PAR E. Z. MASSICOTTE.

Présenté par B. Sulte, F.R.S.C.

(Lu le 26 mai 1914)

Au cours de nos recherches, nous avons pu rassembler les actes de concessions dressés par M. de Maisonneuve et qui se trouvent au palais de justice de Montréal.

Dans le même temps, on nous a communiqué le relevé que les archivistes du Dominion ont fait des documents du séminaire de Saint-Sulpice et, de ces deux sources, nous avons formé la série à peu près complète des actes qui établissent à qui et comment furent concédées les premières terres de Montréal.

Grâce à ces pièces, il nous est permis de suivre dans son détail le développement de la colonisation sur cette île favorisée qui est devenue l'un des points importants du Canada.

* * *

De retour, à l'été de 1647, après un assez long séjour en France, où il avait été en contact avec les membres de la société de Montréal, M. de Maisonneuve apportait l'ordre¹ de faire cesser l'inaction dans laquelle vivait, depuis cinq ans, la nouvelle colonie et c'est au début de 1648 que le fondateur de Montréal commence la distribution des terres de son gouvernement.

Les terres distribuées se trouvent dans les localités suivantes: au nord du fort de Villemarie; à l'ouest, c'est-à-dire à la Pointe Saint-Charles, à la contrée Saint-Joseph et à la rivière Saint-Pierre; au nord et au nord-est, le long de la rivière Saint-Martin; au-dessous du coteau Saint-Louis, vers la terre Sainte-Marie et la côte Saint-Martin.

¹ C'est l'expression dont il se sert dans le premier acte de concession que nous citons plus loin.

